

# Domaine Public

1 7 9 5

Edition PDF  
du 29 septembre 2008

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1794  
du 22 septembre 2008

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**[domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)**

---

## Dans ce numéro

### **Samuel Schmid peut reprendre la main**

La première obligation des partis gouvernementaux  
serait de ne pas se laisser manipuler  
par l'opposition UDC (André Gavillet)

### **Chronique d'un succès annoncé pour l'initiative de la Marche Blanche**

Un objet au programme de la votation fédérale  
du 30 novembre 2008 (Alex Dépraz)

### **La grogne de la gendarmerie vaudoise**

Ce n'est pas seulement à Genève que l'Euro 2008  
a généré des heures supplémentaires qui font tousser  
(Alain Robert)

### **Blocher perd contre Voltaire**

Nul n'est prophète en son pays. Pas même l'UDC  
en ville de Zurich, où son référendum contre le  
Cabaret Voltaire a largement échoué  
en votation populaire (Yvette Jaggi)

### **E.-Paul Graber et Lénine**

Retour sur une figure de proue du socialisme romand  
à La Chaux-de-Fonds (André Gavillet)

## Samuel Schmid peut reprendre la main

*La première obligation des partis gouvernementaux serait de ne pas se laisser manipuler par l'opposition UDC*

André Gavillet (28 septembre 2008)

Pour l'observateur, l'image de la politique fédérale est détestable. Samuel Schmid s'est vu refuser par le Conseil national son programme d'armement; les médias qui relatent le vote parlent de «*gifle*»; le conseiller fédéral aurait pris une «*gamelle*». Son départ est annoncé imminent, ce ne serait qu'une question de jours; la nécro de sa carrière politique est prête.

Cette dramatisation d'une péripétie des combats de l'arène parlementaire, tous ces pouces renversés, est partielle – et surtout elle trompe sur les vrais enjeux. Samuel Schmid n'a pas été défaillant, quelles qu'aient été ses erreurs dans l'affaire Nef qui ont miné son autorité. L'éloquence, si brillante qu'elle aurait pu être, n'aurait pas modifié des décisions de vote préalablement arrêtées.

Ce qu'on masque en personnalisant sur Samuel Schmid, c'est le désaccord des partis gouvernementaux. En ne réalisant pas Christoph Blocher, ils s'engageaient à trouver un consensus minimal,

même pas un programme commun mais ce qu'il faut d'entente pour ne pas être manipulé par une opposition forte de 30% du Conseil national. Cet accord n'a jamais été sincèrement recherché. La défense nationale était prédisposée à faire éclater cette absence de concertation des partis gouvernementaux: un département dépensier, consommateur de technologie coûteuse; une armée ayant ses valeurs et sa hiérarchie propres, son conservatisme, son idéologie. La vindicte de l'UDC à l'égard de Samuel Schmid se surajoutant aux tensions ordinaires sur ce sujet.

Mais on ne voit pas en quoi la démission de Samuel Schmid permettrait de trancher le nœud, surtout si elle a pour effet de faire élire un UDC pure souche.

Samuel Schmid, en restant à son poste, peut reprendre la main. Pour faire quoi? Constaté d'abord qu'il n'y a pas de majorité au parlement pour le programme arrêté par le Conseil fédéral. Les votes

ultimes de la session de décembre le confirmeront. En conséquence, il s'impose de procéder à un réexamen, en mettant au travail de réflexion toutes les «*forces vives*» engagées dans les relations internationales, l'aide internationale, la sécurité, la recherche historique (les historiens devraient avoir une place dans une réflexion globale sur la défense nationale), la technologie avancée. Le temps nécessaire à la discussion et à la synthèse implique un moratoire sur les dépenses nouvelles, au minimum de 3 ans, jusqu'en 2012. Le document devrait être prêt et rendu public pour les prochaines élections fédérales.

L'impasse politique actuelle démontre, au-delà des querelles partisans, l'impossibilité de se satisfaire de simples adaptations. Samuel Schmid peut en faire le constat et reprendre l'initiative. Ce serait un geste fort, une réponse d'homme d'Etat à l'impuissance parlementaire. Alors, en 2011, le peuple aux élections fédérales pourra juger.

## Chronique d'un succès annoncé pour l'initiative de la Marche Blanche

*Un objet au programme de la votation fédérale du 30 novembre 2008*

Alex Dépraz (29 septembre 2008)

Outreau et Dutroux. Les noms des deux affaires sonnent presque comme un

anagramme. Elles sont aussi les deux faces d'un même miroir dans les crimes contre

les enfants. Face à de tels crimes quelle attitude adopter? Renforcer l'appareil répressif

au risque de jeter des innocents en prison ou rester prudent au risque de mettre des enfants en danger? Posé en ces termes, le débat se résume à un insupportable dilemme.

L'Association «*Marche Blanche*», créée en réaction à l'affaire Dutroux, ne s'embarrasse guère de ce genre de précautions. Tous les moyens sont bons ou presque aux yeux de ses membres dès lors qu'il en va de la protection de l'intégrité corporelle, et surtout sexuelle, des enfants. Parmi l'arsenal de mesures répressives réclamé figure l'imprescriptibilité de certaines infractions commises contre des mineurs «*impubères*». Le 30 novembre, le souverain sera face au dilemme: à moins d'une surprise, il privilégiera ce qu'il croit être l'intérêt des enfants. Les principaux partis, opposés à l'initiative à l'exception de l'UDC, préféreront consacrer leur énergie à l'AVS, au droit de recours ou à la politique de la drogue qu'à ce sujet étiqueté juridique.

L'initiative sera soumise au vote du peuple et des cantons malgré qu'elle ait largement atteint son objectif. Depuis 1991, le droit pénal a été modifié pas moins de trois fois pour allonger les délais de prescription des infractions sexuelles commises sur des mineurs. Peu de lobbies peuvent se vanter d'avoir à ce point influencé la législation. Ainsi, le délai de prescription pour les actes d'ordre sexuel

avec des enfants, infraction qui punit les comportements d'un auteur qui n'a pas fait usage de la contrainte, a passé de 5 ans en 1991 à un maximum de 33 ans – le délai de 15 ans courant désormais dès la majorité de la victime - avec la révision du Code pénal qui fait office de contre-projet indirect à l'initiative. Les délais de prescription ont donc déjà été passablement allongés sans que l'on puisse d'ailleurs affirmer que ces réformes ont permis de réprimer des infractions qui seraient sinon restées impunies.

Mais ce n'est pas assez encore aux yeux des initiants qui réclament un régime d'exception: l'imprescriptibilité. Jusqu'ici, notre droit pénal ne la connaît que pour le génocide, les crimes de guerre et les actes terroristes. En revanche, l'action pénale pour le plus sordide des assassinats se prescrit après un délai de trente ans. Ainsi, l'adoption de l'initiative aurait l'effet indésirable de rendre le régime de prescription plus sévère pour l'amateur de pornographie infantine que pour le meurtrier. Sur le plan symbolique, on pourrait y voir un renversement des valeurs, l'intégrité sexuelle des enfants étant placée au-dessus de ce qui était jusque là le bien juridique suprême: la vie.

En pratique, l'initiative pourrait avoir l'effet inverse de celui recherché. L'existence de

délais de prescription incite sans doute les victimes à parler avant qu'il soit trop tard. La perspective que l'auteur échappe à la justice agit comme un catalyseur. Tandis qu'avec l'imprescriptibilité, il sera toujours assez tard pour parler, assez tard aussi pour que ces infractions commises dans la grande majorité des cas par des proches retombent dans l'oubli. Et lorsque les langues se délient des dizaines d'années après les faits, la vérité sort rarement de l'ombre dans laquelle elle était restée (DP 1767).

Même si elles font souvent la une des journaux, les infractions visées par l'initiative ne sont pas en explosion. La parole est libérée; les dénonciations sont plus fréquentes. Il ne faut pas confondre ce problème de politique criminelle avec le sujet autrement plus vaste de la confrontation des enfants à la sexualité des adultes. Les nouveaux moyens de communication et les intérêts économiques liés au commerce du sexe ont exposé les anciens repères. Plutôt que d'être soumis à la tentation, certains en reviennent aux tabous d'antan. Mais, à moins d'enfermer les enfants dans un monde merveilleux qui ressemblerait à Disneyland, ce problème-là ne se résoudra pas par des mesures de prohibition comme l'imprescriptibilité ou l'interdiction de la pornographie sur les téléphones portables.

## La grogne de la gendarmerie vaudoise

*Ce n'est pas seulement à Genève que l'Euro 2008 a généré des heures supplémentaires qui font tousser*

Alain Robert (29 septembre 2008)

17'000 heures «supplémentaires» qui, de l'aveu même des responsables syndicaux, ne concernent que 150 gendarmes des deux sexes occupés «de manière significative» à l'Euro 2008 de football. La calcullette est sans pitié: cette colossale implication représente 113 heures «supplémentaires» par intéressé dûment notées sur le petit carnet. Pas loin de 3 semaines de travail à temps complet. L'Euro 2008 n'a t-il pas lui aussi duré à peu près ce temps-là? Doit-on en inférer que quelques victimes ont dû travailler 24 heures sur 24 tous les jours du mois de juin 2008 ou presque? Étrange constat arithmétique. On rappelle pour la petite histoire que le Pays de Vaud n'a même pas eu à surveiller un seul match de la compétition (pour Zurich, le nombre total d'heures supplémentaires s'élève à 36'000, pour Genève la facture monte à 12 millions de francs).

Non contents d'avoir déjà mis le Conseil d'Etat et la population sous pression en lançant (avec succès) l'initiative d'Artagnan pour une police unique (et donc pour des augmentations de salaire et de meilleures conditions de travail encore), les pandores vaudois revendiquent que le Conseil d'Etat cesse de les humilier (*sic*) et rémunère en heures supplémentaires avec une

rallonge de 33% le quota d'heures notées, en attribuant en sus une prime d'engagement de 1'000 francs par tête.

Et de faire aussi pression en arrachant insignes cantonaux de leur emplacements en velcro sur les uniformes, en arborant badges et calicots sur les véhicules officiels, tout en faisant la grève des PV et en jouant sur les visibles malentendus, sinon plus, qui existent entre leur ministre de tutelle, Jacqueline de Quattro, et le grand argentier dans le rôle de l'Avare, Pascal Broulis. En n'encaissant également plus l'argent des amendes d'ordre, des attestations délivrées et ne contrôlant plus la taxe poids lourds. «*Le canton perd plusieurs milliers de francs par jour*», estime Stéphane Schneider, président du Syndicat de la Sûreté vaudoise (SSV), qui prétend que ces mesures sont légales et qu'elles ne portent pas préjudice à la sécurité publique.

En passant, à quoi ces mesures servent-elles donc en temps de «paix» du travail si elles n'ont aucune influence sur la sécurité?

Le gendarme vaudois et son homologue de la sûreté ne sont pas à plaindre. Ils ne connaissent ni chômage, ni baisse de clientèle, ni délocalisation ni peur du

lendemain. Ils ont certes choisi un métier parfois ingrat mais la plupart du temps à la hauteur de leurs ambitions. Indemnité pour inconvénients de service, rabais divers, bons pour des repas à l'extérieur dans des établissements publics choisis, autres avantages peu publiés mais qui sont autant de raisons de ne pas trop récriminer, en comparaison intercantonale. Et qui franchement justifieraient d'employer d'autres termes que celui d'humiliation pour justifier une action syndicale discutable et planifiée depuis la fin du mois de juin.

Jeudi matin dernier, dans un magasin d'alimentation du centre de Vallorbe, deux grands spécimens costauds se dirigeaient fiers et rigolards vers la sortie, entraînant avec eux un voleur d'au moins trois piles électriques, qu'ils avaient pris soin de menotter par derrière, et l'engouffrant dans une voiture de service dûment munie du calicot de récrimination.

On n'est pas certain que l'humiliation ait en l'espèce rougi leurs propres fronts et leurs paupières. En revanche il ne fait pas de doute que le «*dangereux*» criminel devait ressentir une émotion de ce type au vu du traitement appliqué. Etrange conception du service public ainsi «*humilié*».

## Blocher perd contre Voltaire

*Nul n'est prophète en son pays. Pas même l'UDC en ville de Zurich, où son référendum contre le Cabaret Voltaire a largement échoué en votation populaire*

Yvette Jaggi (29 septembre 2008)

En 2002, un groupe de jeunes s'opposent à un projet immobilier qui aurait effacé la trace d'un lieu inscrit dans tous les guides culturels et littéraires de Zurich: le Cabaret Voltaire, installé en 1916 d'abord dans une maison de la vieille ville. Enseigne marquante de l'histoire de l'art, puisqu'elle vit la naissance et les premières provocations du mouvement dadaïste, promis à un grand rayonnement dans toute l'Europe dès la fin de la guerre.

En 2004, grâce aux efforts conjugués du maire de Zurich, Elmar Ledergerber, et notamment de Nicolas Hayek junior, le Cabaret Voltaire reprenait vie, avec café-bar, espaces d'expositions, bibliothèque spécialisée et l'inévitable shop attendant à tout musée. La «*Maison Dada*» poursuit un beau travail de mémoire et d'animation, dans l'esprit ludique et anticonformiste des amis de Tristan Tzara, Sophie Tauber et Hans Arp. Bien sûr, les

initiatives prises par le directeur Philipp Meier et son équipe n'ont pas fonctionné à tout le monde. Ainsi, les cours pour apprentis-sprayers et la vente fictive de «*morceaux*» de la métropole zurichoise ont particulièrement énervé la droite conservatrice des bords de la Limmat.

Au début de 2008, le parlement de la Ville décidait de continuer à payer, pendant trois ans dès le printemps dernier, le loyer du Cabaret Voltaire, dont les dépenses sont par ailleurs couvertes par ses recettes propres, par la loterie cantonale et le *sponsoring* privé. Jugeant que les «*artistes expérimentaux*» pourraient tout aussi bien poursuivre leurs provocations sans recourir aux deniers publics, l'Union démocratique du centre (UDC) a lancé un référendum contre le crédit de 945'000 francs sur trois ans.

Le résultat de la votation du 28 septembre est clair et sans appel: à presque deux contre

un, les citoyens ont confirmé la décision de leurs élus et assuré du même coup la survie du Cabaret Voltaire, auquel les Zurichois se révèlent davantage attachés que beaucoup le croyaient.

De manière générale, on peut observer, une fois de plus, que les propositions de financement de projets culturels rencontrent une certaine faveur en votation populaire – et cela pour les crédits d'investissement comme pour les subventions de fonctionnement. De bonne augure pour des échéances à venir, à commencer par la votation du 30 novembre prochain sur le modeste crédit d'étude pour le futur Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive/Lausanne? Sans doute, encore que, pour les objets culturels, les citoyens, plutôt compréhensifs quand il s'agit de financement, se montrent parfois moins ouverts en matière d'architecture.

## E.-Paul Graber et Lénine

*Retour sur une figure de proue du socialisme romand à La Chaux-de-Fonds*

André Gavillet (23 septembre 2008)

En convoquant la presse à Zimmerwald, Pascal Couchepin n'a pu résister à une coquetterie d'amateur d'histoire: marcher dans des

lieux qu'avait foulés Lénine, opposer le décor cossu des fermes bernoises toujours là, et leurs larges auvents protecteurs, à l'idéologie

révolutionnaire bolchevique révisée.

La presse a rappelé ce que fut Zimmerwald (1915), mais n'a

guère évoqué les liens entre le parti socialiste suisse et cette rencontre internationale, dont Robert Grimm facilita l'organisation, fil renoué après le déchirement de la 1ère guerre mondiale.

### **A la Chaux-de-Fonds**

La bibliothèque municipale de La Chaux-de-Fonds présentait jusqu'au 19 septembre une exposition consacrée à E.-Paul Graber à l'occasion du dépôt de ses archives. Elles ont été réunies, classées, présentées par Willy Schupbach après un travail minutieux de recherche et de rédaction.

Elles permettent d'éclairer la rencontre entre Lénine et E.-Paul Graber, figure de proue du socialisme romand.

Une légende veut que les deux hommes ne se soient jamais rencontrés car, le jour où Lénine serait monté à La Chaux-de-Fonds, il se serait fait répondre par la fille de E.-

Paul Graber que «*c'était jour de lessive et que son père aidait à étendre le linge*». Le féminisme de E.-Paul Graber était authentique et vécu dans le partage des tâches. Les bourgeois, conservateurs, s'en moquaient, d'où l'«*invention*» du rendez-vous manqué avec Lénine.

En fait, les deux hommes se sont rencontrés puisqu'ils ont tenu ensemble une conférence devant les ouvriers russes nombreux à La Chaux-de-Fonds. Lénine s'adressait à eux en allemand, E.-Paul Graber en français. Un petit drapeau rouge, triangulaire, déposé aux archives témoigne de la vie de cette communauté russe émigrée.

### **La boucherie sociale**

Lénine retrouvait dans l'antimilitarisme profond d'E.-Paul Graber, et aussi de Paul Golay, un engagement qu'il pensait pouvoir lui être idéologiquement utile pour

conquérir le pouvoir en promettant la paix avec l'Allemagne, quel qu'en fût le prix. Révolutionnaire, il n'avait pas le tempérament d'un pacifiste, mais avant la révolution bolchevique les deux lignes d'action pouvaient se recouper.

Pour E.-Paul Graber en revanche, l'engagement réformiste était total. Aucune tentative de «*changer la vie*» n'a été menée en Suisse avec la même rigueur qu'à La Chaux-de-Fonds au début du siècle passé. Coopératives couvrant tous les domaines et besoins essentiels: logement, alimentation, pharmacie, imprimerie, etc. Action syndicale. Engagement dans l'école et le parascolaire. Militantisme politique.

Une des six vitrines de l'exposition présentait une photo où pose devant enseigne et étal l'équipe de la boucherie. Celle-ci porte sa dénomination fière: *Boucherie sociale*.